

je suis étrangère et mon mari vient de mourir

Par **asmabilal**, le **07/12/2010** à **15:12**

Bonjour, je suis étrangère avec un visa long séjour d'un an obtenu par mariage avec un conjoint français décédé depuis peu d'une maladie. en attente de mon récépissé . Est ce que la France peut m'expulser en disant que je n'ai plus a rester ici car plus de point d'attache? merci

Par **miyako**, le **17/09/2015** à **21:25**

Bonsoir,

Dans votre dossier de demande de carte de séjour,il faudra obligatoirement fournir un certificat d'hébergement ou quittance de loyer,1 certificat de travail,1 extrait de naissance,des fiches de paye en CDI .

Les cas sont examinés au cas par cas.

Amicalement vôtre suji KENZO